Sénatoriales 2017 : trois sièges à renouveler dans le Loiret

Publication : lundi 26 septembre 2016 15:16

La République du Centre, 26 septembre 2016

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016 3

Loiret → Le fait du jour

Cumul
L'élection verra la fin du cumul des mandats pour les sénateurs. En 2014, 123 d'entre-eux (35 %) étaient maires, 35 (10 %) présidents de Département et quatre à la tête d'une Région.

Un chiffre
170 des 348 sénateurs seront renouvelés l'an prochain, dont trois dans le Loiret, deux dans le Loir-et-Cher et trois en Indre-et-Loire.

Âge
La moyenne d'âge des sénateurs était, en 2014, de 61 ans et 9 mois selon le Sénat. Celle des députés, de 59 ans et 10 mois après les élections de 2012, selon l'Assemblée nationale.

SÉNATORIALES ■ Les élections auront lieu dans un an. Dans le camp de la droite, on commence à se préparer

Trois sièges à renouveler dans le Loiret

Après la présidentielle et les législatives, les sénatoriales concluront le calendrier électoral l'an prochain. Dans le Loiret, trois sièges sont à renouveler.

Philippe Abélire
philippe.abelire@centrefrance.com

Le calendrier politique 2016-2017 est décidément riche, puisqu'à la présidentielle et aux législatives s'ajoutera, l'an prochain, dans le Loiret, les élections sénatoriales (le 24 septembre).

Trois postes sont à renouveler dans le Loiret. La particularité, par rapport à 2011, est que, cette fois, les candidats doivent former une liste, respectant la parité hommes-femmes, et formée de cinq noms, deux de plus que le nombre de sièges (pour pouvoir à un remplacement si cela s'avérait nécessaire). Surtout, il ne sera plus possible de cumuler le mandat de sénateur avec un mandat exécutif (maire, président de conseil départemental ou régional).

Éric Doligé (LR) ne se représentera pas, sauf si...

Les trois élus actuels sont Éric Doligé (Les Républicains), Jean-Noël Cardoux (Les Républicains) et Jean-Pierre Sueur (Parti socialiste). Voici leurs intentions à un an de l'élection, et à quelques semaines de l'investiture des têtes de liste par le parti Les Républicains :

Éric Doligé (Les Républicains). Le président du conseil général du Loiret est sénateur depuis 2001. Il a été réélu en 2011, et avait alors annoncé qu'il ne briguerait pas de troisième mandat en 2017. Une seule chose pourrait le faire renoncer à prendre sa retraite parlementaire, à 74 ans : qu'aucune entente ne soit trouvée à droite pour sa succession. Aujourd'hui, il n'a pas changé d'avis. Et s'annonce confiant quant à la façon dont son camp préparer cette échéance. La suite des événements appartient, selon lui, à Jean-Noël Cardoux (*être plus loin*) pressenti pour conduire la liste de droite. Éric Doligé craint les conséquences de la loi sur le cumul des mandats. « Il est aberrant de ne plus pouvoir à un parlementaire d'avoir un mandat local. Il ne lui est même plus possible d'être maire d'une commune de 500 habitants. On cherche à éloigner l'élu du territoire, on aura des élus complètement hors sol », redoute le sénateur, qui fut aussi député de 1988 à 2001.

Jean-Noël Cardoux (Les Républicains). L'information devrait être officialisée « en octobre » par le parti LR : Jean-Noël Cardoux sera le leader de la droite en septembre prochain. Âgé de 49 ans, il a gagné son fauteuil dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg en 2011. Il avait échoué en 2001, année où avait été mis en place le scrutin de liste. Il était alors le numéro trois de la formation conduite par Éric Doligé, dernière Jeanne Bozier, qui avait été élue. Le troisième siège avait été remporté par Jean-Pierre Sueur (PS). L'UMP du Loiret n'avait pas voulu contourner la loi en présentant une liste faussement dissidente. « J'étais le vice-président d'Éric Doligé au conseil général. Il n'était pas envisageable de se présenter contre lui », rappelle Jean-Noël Cardoux. Le sénateur ne communique pas de noms de colistiers pour l'instant. Muriel Sauvegrain, maire-adjoint d'Orléans (LR), pourrait figurer en deuxième position. Elle n'apporte ni démenti ni confirmation à cette rumeur.

Hugues Saury (LR) pourrait être le numéro 3, mais il devrait alors choisir entre la présidence du Département et le sénat, s'il est élu. Interrogé, Hugues Saury dit qu'il « n'y pense pas tous les matins en se rasant » et que sa décision n'est pas prise, mais qu'étant élu depuis seize ou dix-sept ans, il est normal « d'avoir envie à un moment ou à un autre d'être parlementaire ».

Jean-Pierre Sueur (Parti socialiste). Toujours très impliqué dans le Loiret et dans ses différentes missions au Sénat, Jean-Pierre Sueur, 69 ans, ne souhaite pas quitter des sénatoriales de 2017 pour le moment. « Je travaille sur beaucoup de sujets, le dossier d'Hitachi notamment, l'élection est encore loin », répond le parlementaire, très présent aux côtés des élus du Loiret. Il semble vraisemblable que Jean-Pierre Sueur brigue un troisième mandat de sénateur en septembre prochain. Qui d'autre figurera sur la liste du Parti socialiste ? La question ne semble pas encore être d'actualité au PS. ■

Les départements du Centre - Val de Loire concernés par les sénatoriales

■ Date des élections sénatoriales le dimanche 24 septembre 2017.
■ But : renouveler la moitié des membres de la chambre haute du Parlement.
■ Contexte : 170 sénateurs
→ les sénateurs des départements siégent le mandat est compris entre 37 (Indre-et-Loire) et 61 (Loir-et-Cher/Indre).
→ les sénateurs des départements d'Ile-de-France
→ les sénateurs de certains territoires situés hors métropole : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Nouvelle-Calédonie
→ la moitié des 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France.

Les sénateurs en place et leur étiquette politique

Loiret
→ Éric Doligé, 73 ans, LR
→ Jean-Noël Cardoux, 49 ans, LR
→ Jean-Pierre Sueur, 69 ans, PS

Loir-et-Cher
→ Jacqueline Gourault, 65 ans, UDI
→ Jeanny Lorgeoux, 66 ans, PS

Indre-et-Loire
→ Marie-France Beaufils, 65 ans, PCF
→ Jean-Jacques Filleul, 71 ans, PS
→ Stéphanie Riocreux, 50 ans, PS

Jean-Noël Cardoux — Jean-Pierre Sueur — Éric Doligé

Infographie : Cornelius
LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

DISSIDENCE

Dreux. Frédéric Cuillerier, maire de Saint-Ay (LR) et président de l'Association des maires du Loiret, pourrait, l'an prochain, conduire une liste « de la droite et du centre ». « J'y travaille, ce qui veut dire je n'y prépare », confirme-t-il. Il dit y avoir été encouragé par ses collègues maires, qui pensent qu'un des leurs doit les représenter au Sénat.

LES RÈGLES POUR L'ÉLECTION DE 2017

SCRUTIN
Le mode de scrutin est proportionnel (majoritaire), dans les départements (depuis les mêmes trois sénateurs de moins-de-quatre en 2011). Les candidats doivent former une liste respectant la parité (nombre égal de hommes et femmes) avec deux noms de plus qu'il y a de sièges à pourvoir, dans cas, dans le Loiret, la liste du candidat est leur 6 ou une. Tous les sénateurs seront sur le même régime cette fois. Des élus avaient vu leur mandat prolongé de 1 an, 2 ans ou 3 ans, selon le cas, en 2011 (pour ne pas tous en même temps). Pour présenter de nouveaux le Sénat non plus pas tous, mais par moitié.

CUMUL
INTERDIT. Il est la grande nouveauté de ce scrutin. Il n'est plus possible d'être sénateur et président ou vice-président de conseil régional, départemental, communauté de communes ou d'agglomération, maire ou adjoint ou maire. Des parlementaires de droite ont déposé des projets de loi pour que cette règle ne soit appliquée qu'en 2020. Des sénateurs socialistes ont, eux, plaidé pour une mise en place progressive. Peut-l'entendre, le règle sur les cumuls est intégrale.

ÉLECTEURS
DÉÉGUÉS. Les sénateurs sont élus par des grands électeurs : les parlementaires du département, les conseillers régionaux (élus dans le département) et départementaux et les délégués des conseils municipaux, dont le nombre varie en fonction de la taille des communes. Les villes de plus de 30 000 habitants sont fusionnées pour cette élection. Les villes de moins de 30 000 ont droit au délégué supplémentaire par tranche de 1 000 habitants, au lieu de 1 500 actuellement. Un coup-ensemble 1 400 grands électeurs dans le Loiret.

Phoca PDF